

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 juin 2026 à 20 heures 00

Présents : Présents : Stéphane MÉNAGER, Muriel DURET, Igor GIRAUDEAU, Karine FERRY, Vincent FORCE, Christophe BACHELERIE, Laëtitia PRIMET, Charly DESSAIGNE, Lucie DIVO, Marie-Christine DUMEIL, Nicolas GRANGE, Martine GUTTON, Mikaël BLANC. Pierre COMPTE, Joëlle CHASSAING.

Pouvoirs : Nicolas GRANGE à Vincent FORCE – Joëlle CHASSAING à Pierre COMPTE.

Secrétaire de séance : Martine GUTTON.

Ordre du jour :

Objet	Délibération	Synthèse	Vote/Décision
Compte rendu des décisions		Monsieur le maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations que le conseil municipal lui a attribuées et du règlement budgétaire et financier. <u>Décision 2026 01</u> : Considérant la nécessité pour la commune d’obtenir un rapport d’analyse des offres pour la globalité des travaux de la traverse, un avenant (n°1) a été signé avec la société SAFEGE, maître d’œuvre. Celui-ci s’élève à 11 934.05 € portant le montant total du marché à 42 092.05€ HT. <u>Décision 2026 02</u> : Considérant la nécessité d’ajuster les crédits budgétaires afin d’assurer la bonne exécution des opérations comptables et notamment le paiement de la contribution C3 à Territoire d’énergie pour la géolocalisation, il a été procédé au virement de crédits suivant sur le budget communal : c/2315-407 : - 927.47 € et c/2041581 : + 927.47 €	
Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	D2026060301	Monsieur le maire expose que dans les communes de plus de 1 000 habitants, un règlement intérieur du conseil municipal doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l’installation du conseil municipal. Igor GIRAUDEAU indique que le règlement intérieur est ni plus ni moins une mise en forme de ce qui est déjà prévu par les textes. Etant donné qu’un projet de règlement a été envoyé à chacun des conseillers municipaux, monsieur le maire demande à l’assemblée de se prononcer. Le règlement est adopté à l’unanimité	<i>Unanimité</i>
Désignation des délégués au SMGF		Certaines personnes n’ont pas confirmé leur accord pour être délégué ; monsieur le maire reporte cette question à l’ordre du jour de la prochaine réunion du conseil	

Composition de la commission de contrôle des listes électorales		Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une commission de contrôle des listes électorales doit être mise en place. Les modalités diffèrent suivant le nombre de listes candidates aux élections. Dans le cas de Marsac, il convient de désigner 3 personnes (et 3 suppléants) de la liste majoritaire et 2 personnes (et 2 suppléants) de la liste minoritaire. Sont désignés : - Titulaires : Laetitia PRIMET, Lucie DIVO, Charly DESSAIGNE, Pierre COMPTE et Joëlle CHASSAING. - Suppléants : Martine GUTTON, Marie-Christine DUMEIL et Christophe BACHELERIE. Pierre COMPTE indique que lui et Joëlle CHASSAING se suppléeront eux-mêmes.	
Création d'un emploi non permanent de 35 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité	D 2026060302	Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'au niveau des services techniques il y aurait besoin de renfort. Il propose au conseil municipal d'avoir recours à un contractuel pour accroissement temporaire d'activité au titre de l'article L 332-23 DU Code de la fonction publique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la création d'un emploi non permanent de 35 heures hebdomadaires, à partir du 15 juin jusqu'au 31 août, sur le grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.	
Services périscolaires : Tarifs 2026/2027	D2026060303	Karine FERRY expose au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027. Les services concernés sont la cantine et la garderie. Concernant la cantine, les tarifs de l'année scolaire 2025/2026 étaient les suivants : Repas maternelle : 3.10 € Repas primaire : 3.30 € Repas occasionnel : 4.35 € Repas adulte : 6.80 € Karine FERRY fait une proposition pour l'année scolaire 2026/2027, soit : Repas maternelle : 3.20 € Repas primaire : 3.40 € Repas occasionnel : 4.40 € Repas adulte : 6.80 € Concernant la garderie Les heures de fonctionnement sont de 07 h 15 à 08 h35 au tarif de 34 € par trimestre et de 16 h 30 à 18 h 00 au tarif de 34 € par trimestre. Les parents ont demandé à revoir la tarification, notamment pour ceux qui travaillent en postes alternés (une semaine matin/1 semaine soir). En effet, ils paient à la fois la garderie du matin et la garderie de soir. Karine FERRY propose la mise en place d'un forfait trimestriel de 35 € pour une garderie matin ou soir et un de 70 € pour une garderie matin et soir.	Unanimité

Adoption d'un règlement des services périscolaires	D2026060304	Elle explique également que les parents ont souhaité avoir une tolérance de 5 à 10 minutes sans avoir à payer la garderie. Deux choix s'offrent à la collectivité : 1. Tolérance de 16 h 30 à 16 h 45 2. Pas de tolérance vu que le service est mobilisé Laetitia PRIMET pense que si on met une tolérance de 15 minutes, les parents laisseront les enfants et sera confronté à un effectif très élevé, d'autant plus qu'ils sortent rarement à 16 h 30 pile. Muriel DURET dit qu'il n'y a qu'à considérer que la garderie commence à la sortie des cours. Le conseil, après en avoir délibéré, décide : • de fixer les tarifs suivants : Cantine : Repas maternelle : 3.20 € Repas primaire : 3.40 € Repas occasionnel : 4.40 € Repas adulte : 6.80 € Garderie : Garderie matin ou soir : 35 € le trimestre. Garderie matin et soir : 70 € le trimestre. Fournitures scolaires : 50 € par élève. Arbre de Noël : 20 € par élève. • que toute garderie commencée sera facturée. Karine FERRY expose que règlement cantine est ancien et qu'il conviendrait de le rafraîchir. Concernant la garderie, il n'y a pas de règlement. Elle propose un règlement que le conseil adopte à l'unanimité.	<i>Unanimité</i>
		Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée afin d'actualiser l'étude du zonage d'assainissement. En effet, dans sa précédente version, le schéma directeur d'assainissement prévoyait un assainissement collectif dans la quasi-totalité des villages de la commune. C'est aujourd'hui caduque et cela bloque les subventions aux usagers qui souhaiteraient mettre leur assainissement individuel aux normes. À la suite de la réception des offres de 2 bureaux d'études, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 mai et a décidé de retenir le bureau d'études C2EA pour un montant de 5 400 € HT. Une enquête publique sera nécessaire ainsi que quatre publications dans deux journaux d'annonces légales. Le coût du commissaire enquêteur est estimé à 3 000 € et les publications à 3 500 €.	

Etude du zonage d'assainissement : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subvention	D2026060305	Le coût total de l'étude est donc estimé à 11 900 € HT, qui peut être subventionné par le Département à hauteur de 30%.				Unanimité
		Le plan de financement prévisionnel est ainsi proposé :				
		DEPENSES HT		RECETTES HT		
		Etude zonage assainissement – bureau d'études C2EA	5 400.00 €	Département Puy-de-Dôme (30%)	3 570.00 €	
		Commissaire enquêteur	3 000.00 €			
		Annonces légales	3 500.00 €	Fonds propres (70 %)	8 330.00 €	
		TOTAL DEPENSESHT	11 900.00 €	TOTAL RECETTESHT	11 900.00 €	
Igor GIRAUDEAU s'étonne que la communauté de communes ne finance pas un tel projet puisqu'elle a la compétence assainissement non collectif.						
Le conseil valide ce projet et adopte le plan de financement. La communauté de communes sera contactée pour un éventuel financement.						
Questions diverses/ infos						
Course cycliste Les copains		Muriel DURET recherche de signaleurs bénévoles pour la course cycliste qui doit avoir lieu le samedi 04 juillet. Pierre COMPTE indique qu'il ne peut pas répondre favorablement car c'est le même jour que la 34 ^{ème} marche Clermont/Marsac. Ceux qui sont disponibles donneront leurs coordonnées.				
Remplacement de la secrétaire générale de mairie		Véronique CHADENAT cessera ses fonctions fin octobre. Un appel à candidature est paru sur le site emploi territorial ; il est ouvert jusqu'au 23 juin et les entretiens de recrutement auront lieu le 26 juin. Un tuilage est prévu à partir du 1 ^{er} octobre.				
Supports vélos		Vincent FORCE informe que le collège Jules Romains donne des supports vélos à l'école. Pour l'instant nous n'avons pas de consignes pour les récupérer.				
Soutien pour les Présidentielles		Monsieur le maire a été très sollicité pour obtenir des signatures dans le cadre des élections présidentielles. Pour couper court à tout, il tient à faire savoir qu'il soutiendra Nathalie ARTAUD, lutte ouvrière.				
Champion de tarot		Le jeune Aymeric ROCHE a gagné la championnat de France de tarot au Mans. Le président du club demande si la mairie compte célébrer l'évènement. Monsieur le Maire pense faire une petite cérémonie en mairie avec remise de médaille.				

Urbanisme		Monsieur le maire fait part au conseil du nombre croissant de demandes de certificats d'urbanisme. Certaines ne sont pas évidentes à traiter : - A Flaïttes, le notaire chargé de la succession de la famille Mosnier a dans l'idée de faire un lotissement dans la parcelle de 7 500 m² et vendrait 20 € le m². Est-ce que la mairie fait une réserve foncière ? Mikaël BLANC dit qu'on pourrait l'acheter pour l'euro symbolique. - A Espinasse, on a eu une demande pour un terrain où est entreposé un container maritime. ENEDIS a été contacté pour effectuer le raccordement au réseau électrique. - Terrain vers la ZA du Pêcher : un certificat d'urbanisme avait été accordé en 2025 pour la construction d'un bâtiment artisanal ; le projet a dû être abandonné puisqu'en 2026, une nouvelle demande a été déposée pour la construction de maisons. La DDT a fait savoir qu'il n'est pas possible de re donner un avis défavorable. C'est un peu aberrant vu l'emplacement de ce terrain par rapport à la ZA.	
Affaires judiciaires		Affaire NEBOT : en référé au 16 juin car il a changé d'avocat. Affaire CROUZET : également au 16 juin. Il a fait une proposition et s'engage à libérer l'espace publique fin septembre. Proposition refusée.	
Mises en demeure		Pierre COMPTE fait savoir que des gens ont planté des arbres sur le chemin entre La Vierge et Collanges. Il faudra les mettre en demeure pour qu'ils les enlèvent. Dans les villages, des carcasses de voitures ou autres sont sur le domaine public. Il faudrait demander aux responsables de village de faire le relais	
Désignations		Le recensement de la population aura lieu début 2027. Un coordonnateur communal doit être nommé. Ce sera Igor GIRAUDEAU. Christophe BACHELERIE sera référent déchets auprès de la communauté de communes.	
Suivi du budget		Igor GIRAUDEAU fait le point sur les crédits consommés dans le cadre du suivi budgétaire périodique. Le budget réseau chaleur est déficitaire ; des pièces défectueuses sont à remplacer, il faudra prévoir une DM sachant qu'on n'a pas de recettes nouvelles.	
Point sur les travaux de la traverse		En ce qui concerne la subvention de l'agence de l'eau, on est confronté à un problème puisque le diagnostic assainissement à plus de 10 ans ce qui ne remplit pas les critères imposés par l'agence de l'eau. On va faire jouer le fait qu'au début des travaux lors de la 1^{ère} tranche il avait moins de 10 ans ou alors relancer le diagnostic. Concernant le déplacement de l'abri bus, on pourrait bénéficier de 'un subventionnement au titre de la répartition des amendes de police. Il faudrait surtout qu'il soit en place pour fin septembre	

Réunions		Conseil municipal : prochaine réunion le 1 ^{er} juillet. Villages : le 09 juin.	
QUESTIONS DES CONSEILLERS			
Martine GUTTON		Au camping, le parcours sportif des pompiers est encore en place et la partie occupée par le club canin est tondu à moitié. Lucie DIVO dit que le camping n'est pas référencé sur google.	
Laetitia PRIMET		Demande des devis pour des banderoles. Pierre COMPTE indique qu'il s'agit de kakémonos.	
Mikaël BLANC		Quand est-ce que l'antenne du Bruchet sera installée. Les autorisations sont en cours.	
Lucie DIVO		Le camion qu'on a demandé d'évacuer rue de la gare a atterri à Riols	
QUESTIONS DANS LA SALLE			
Jacques MOULY		Souhaite un rendez-vous en mairie pour les problèmes de sécurité rue des fontaines et pour le changement de projet notamment la croix qui devait être déplacée. Pierre COMPTE fait remarquer que dans le bourg aussi, la vitesse est excessive. Monsieur le maire a demandé à Cyril DUMEIL les possibilités de faire un marquage au sol	
Denis GAUDEL		Demande si on ne pourrait pas interdire le stationnement rue de la gare. Igor GIRAUDEAU fait part d'une possibilité de zone verte. Monsieur le maire évoque le dispositif « donne 1 heure pour ta commune ».	
Nadine BLIN		Demande s'il serait possible d'avoir un espace pour les déchets verts avec la possibilité de broyer ensuite. Monsieur le maire dit qu'on pourrait également envisager de mettre des bennes pour encombrants et pourquoi pas de mettre en œuvre des journées citoyennes.	

Séance levée à 22 h 21.

Le maire,
Stéphane MENAGER,

La secrétaire de séance,
Martine GUTTON,